



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les employés de la tourbière « Premier Horticulture » de Pointe Lebel renouvellent leur convention collective

Baie-Comeau, le 6 juillet 2010 - Réunis en assemblée générale, le 28 juin dernier, les travailleuses et travailleurs de la tourbière Premier Horticulture à Pointe-Lebel se sont prononcés, par une faible majorité, en faveur des termes de leur nouvelle convention collective.

D'une durée de six ans, le contrat de travail de ces trente syndiqué-es, membres du syndicat des travailleurs et travailleuses de Sogevex (CSN), prévoit des augmentations de salaire d'en moyenne un pour cent par année pour la durée de la convention collective.

Lors des huit jours de négociations, le syndicat a eu pour objectif de maintenir les acquis déjà prévus à la convention collective actuelle. L'employeur, quant à lui, était en demande sur tous les acquis faits par le syndicat lors des négociations précédentes. L'employeur évoquait la nécessité d'être compétitif dans un secteur où la plupart de ses concurrents opéraient à coût plus bas en raison de la non-syndicalisation de leur personnel.

Appelé à commenter, Claude Lagacé, le président du syndicat a déclaré : « Nous avons au moins réussi à sauver les meubles, à conserver la plupart de nos acquis et obtenu des augmentations de salaire pour toutes les années de la convention collective ».

L'employeur et le syndicat n'ont pas choisi de recourir à leur droit de lock-out ou de grève.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Sogevex (CSN) est affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), à la Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt (CSN) et au Conseil central Côte-Nord (CSN).

-30-

Information : Robert Dufresne, conseiller syndical, 418-589-6353